

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 V. 317 Vœu relatif au rôle des pharmaciens dans la prise en charge des usagers de drogue.

Le Conseil de Paris,

Considérant la signature le 27 mai 2019 d'un protocole de mise en œuvre du « *Plan de mobilisation coordonnée sur la problématique du crack à Paris 2019-2022 pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages en faveur des usagers de crack et poly-consommateurs en errance* » ;

Considérant la mobilisation de l'ensemble des institutions et acteurs associatifs pour améliorer la prise en charge des usagers ;

Considérant le testing réalisé en 2018 par l'association Auto-Support des Usagers de Drogues (ASUD) auprès de 115 officines de pharmacie de Paris, qui a montré que 70 % d'entre-elles refuseraient de délivrer les médicaments de substitution aux opiacés (MSO) prescrits par les médecins pour soigner les toxicomanes ;

Considérant l'enquête de terrain menée en 2018 et 2019 par l'association Act Up dans plus d'un tiers de pharmacies parisiennes, qui a montré que les kits Steribox (contenant le matériel nécessaire pour deux injections stériles) n'étaient pas disponibles dans près de la moitié des officines (48%) ;

Considérant que d'après cette même enquête, très peu de pharmacies permettent d'acheter des seringues et du matériel stériles vendus en dehors d'un kit, et que parmi les raisons invoquées par les pharmaciens pour justifier cette absence figuraient la "politique de la maison" ou celle "du quartier" ;

Considérant les obligations légales et déontologiques des pharmaciens en tant que professionnels de santé contribuant aux soins de premier recours définis à l'article L.1411-11 du Code de la Santé Publique, et participant donc à la mission de service public de la permanence des soins ;

Considérant par ailleurs la très grande disparité de l'offre de seringues stériles en pharmacie selon les arrondissements, et une répartition qui ne tient pas compte de la présence dans le quartier de centres fréquentés par les personnes souffrant d'addictions et les usagers de drogues (CSAPA et CAARUD) qui distribuent également du matériel stérile ;

Considérant l'existence d'un système de distributeurs automatique de seringues neuves, dont seulement 7,5% des pharmacies parisiennes sont équipées ;

Considérant l'ancienneté de la problématique, puisqu'en 2011 déjà les associations SAFE et ASUD présentaient un rapport au Ministère de la Santé pour dénoncer la non-délivrance des traitements de substitution dans les pharmacies parisiennes ;

Sur proposition de David Belliard, Fatoumata Koné, Marie Atallah et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris interpelle le conseil de l'ordre des pharmaciens concernant leurs obligations en tant qu'acteurs/trices de la permanence des soins via la délivrance des produits de substitution et la mise à la vente de stéribox au prix de vente conseillé de 1 euro, vu l'intérêt majeur de Stéribox en santé publique.